RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

SIMULATEUR

Savoir s'il faut un certificat médical pour faire du sport

Ce simulateur vous indique s'il faut fournir un certificat médical pratiquer une activité sportive (loisir ou compétition). Selon les cas, il vous informe sur la durée de validité de votre certificat médical. Il vous permet de répondre au questionnaire santé et d'attester de votre état de santé qui, le cas échéant, vous dispense de fournir un certificat médical.

Accéder au simulateur (https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/certificatMedical)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51612/aide-remarque/contact)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Licence sportive (licence compétition ou loisir) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1029)
Un certificat médical est-il obligatoire pour faire du sport ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1030)

Émetteur du simulateur : Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre
Vérifié le 18 février 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)